

DIPLOÔME NATIONAL DU BREVET

SESSION 2019

FRANÇAIS

Dictée

Série professionnelle

Durée de l'épreuve : 20 mn

10 points

Rappel : le candidat compose sur la même copie que l'épreuve de grammaire et compétence linguistique - compréhension et compétence d'interprétation

L'utilisation du dictionnaire et de la calculatrice est interdite

Dictée (10 points – 20 minutes)

Lors de la dictée, on procèdera successivement :

1. à une lecture préalable, lente et bien articulée du texte,
2. à la dictée effective du texte, en précisant la ponctuation et en marquant nettement les liaisons,
3. à la relecture, sans préciser cette fois-ci la ponctuation mais en marquant toujours les liaisons.

On demandera aux candidats d'écrire une ligne sur deux.

On ne répondra pas aux questions éventuelles des candidats après la relecture du texte, ils en seront avertis avant cette relecture.

Avant de commencer la dictée, on inscrira au tableau de manière lisible :

d'après VERCORS, *Le silence de la mer*, 1942.

Ce fut ma nièce qui alla ouvrir quand on frappa. Elle venait de me servir mon café, comme chaque soir (le café me fait dormir). J'étais assis au fond de la pièce, relativement dans l'ombre. La porte donne directement sur le jardin. Tout le long de la maison court un trottoir de carreaux rouges très commode quand il pleut. Nous entendîmes marcher, le bruit des talons sur le carreau. Ma nièce me regarda et posa sa tasse.

d'après Vercors, *Le silence de la mer*, 1942.